



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Ombrière photovoltaïques pour pâturage bovin de la côte de Cattigny

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SAMFI 38

Raison sociale

SAMFI 38

N° SIRET

8 9 2 1 7 9 0 4 5 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

☐ Monsieur

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Ouvrages de production d'électricité à partir d'énergie solaire	Installations sur serres ou ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc. L'ouvrage du projet présenté est assimilé à une ombrière agricole ayant une double fonction : un outils agricole de protection de l'élevage et une installation d'un outil de production d'électricité.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aucun travaux de démolition.

Le projet de Samsolar consiste en la construction d'une centrale photovoltaïque en agrivoltaïsme, d'une puissance d'environ 0,95 MWc, sur la commune de Bricquebec-en-Cotentin. La superficie du terrain d'implantation s'élève à environ 32 400 m², soit 3,2 ha. La surface solarisée est de 0,98 ha.

Le projet comporte 1 680 modules, ce qui représente une surface projetée au sol de 4 339 m².

La surface clôturée est de 2,68 ha, soit un linéaire de clôture de 904 m.

Des tournières seront présentes sur toute la périphérie du parc photovoltaïque sur une largeur de 15 m afin que les engins agricoles puissent circuler.

Le projet est développé en partenariat avec SAMFI 38 / SAMSOLAR (cf "Annexe 8 : Notice explicative du projet" pour plus de détails)

4.2 Objectifs du projet

Le développement des énergies renouvelables au sein du secteur agricole est aujourd'hui une ambition partagée pour permettre d'atteindre les objectifs fixés par la loi de transition énergétique. Toutefois, ce développement ne peut se faire sans tenir compte de la nécessité de préserver les sols agricoles.

En réponse, et afin de préserver la vocation agricole de ces parcelles, la notion d'« agrivoltaïsme » a émergé au sein de la filière photovoltaïque en France, notamment grâce à l'appel d'offre du gouvernement, opéré par la CRE, portant sur la « réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité innovantes à partir de l'énergie solaire » dont le premier cahier des charges a été publié en 2017.

Le présent projet porte l'ambition de devenir un exemple en terme de coactivité agricole et industriel en permettant l'implantation d'un parc d'ombrières photovoltaïques sous lequel pourront évoluer des espèces animales qui bénéficieront des avantages que leur offre l'ombrage d'un parc d'ombrières photovoltaïques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée du chantier est estimée à 6 à 8 mois.

Au préalable du commencement des travaux, une phase chantier comprenant une base vie de chantier sera mise en place : la base de stockage et la base vie (réfectoire, salle de repos, sanitaires) seront mise à disposition par le maître d'ouvrage.

Cette zone intégrera également un espace de stockage du matériel, des bennes à déchets, un parking temporaire de véhicules et une surface suffisante pour la manœuvre des camions.

Aucun carburant ne sera stocké sur le chantier, le plein de carburant sera réalisé par rotation de camions.

Une clôture périphérique (904 m) sera installée pour empêcher l'accès à la centrale à toute personne non habilitée. Un portail d'accès privatif (hauteur 2 m) sera positionné au Sud-Ouest de la zone de projet, accessible par la route départementale. L'accès à la zone de projet Nord se fera par un portail situé au nord de la parcelle AB117 permettant ainsi à l'agriculteur et aux bovins d'accéder aux parcelles équipées.

La superficie d'implantation des panneaux sera d'environ 2,5 hectares.

Une piste légère (largeur 15 m) permettra l'accès aux modules photovoltaïques et servira aussi en phase exploitation ainsi qu'à l'agriculteur pour l'entretien de sa parcelle et de ses bêtes.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Durant l'exploitation, il sera rendu possible de circuler entre les panneaux pour l'entretien (nettoyage des modules, maintenance) ou des interventions techniques (pannes). L'agriculteur pourra également circuler entre les lignes de panneaux.

Quelques opérations de maintenance (1 préventive et 10 maximum correctives + 1 nettoyage tous les 4 ans) en fonction des besoins.

Il est prévu de réaliser un démantèlement total de l'exploitation afin de remettre les parcelles agricoles. Le démantèlement en fin d'exploitation afin de le rendre dans la même situation qu'avant implantation du projet. Un fond de garantie est prévu avec une consignation auprès de la caisse des dépôts dans le but de pouvoir garantir le démantèlement de l'installation si Samsolar n'existe plus.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure de déclaration préalable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie terrain d'implantation	3,24 hectare
Puissance de la centrale	0,95 MWc
Nombre de panneaux	1 680 modules
Espacement entre les poteaux d'ancrage	10 m
Espacement entre les panneaux	5,43 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Briquebec-en-Cotentin uniquement

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Briquebec-en-Cotentin ne dispose pas de carte communale d'après la base de données Géoportail de l'urbanisme et le site internet de la commune. Elle est donc soumise au RNU.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type II n°250008448 "Bois à l'Ouest de Bricquebec" se situe à l'Ouest du projet. Les haies arborées présentes au droit de la zone de projet seront maintenues afin que la continuité écologique soit préservée.
En zone de montagne ?	☐	☒	Selon l'Observatoire des Territoires.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'APPB le plus proche (FR3800071 "Marais de Sangsurière ; Seuil du fil du Gorget") est identifié à environ 15 km au Sud de la zone de projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Selon l'Observatoire des Territoires.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La zone de projet se situe à 5 km au Nord-Ouest du PNR du Marais du Cotentin et du Bessin FR8000021.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	D'après la base de données Géoportail.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	D'après l'Atlas des patrimoine. Les monuments historiques les plus proches se situent à 1 km à l'Est de la zone de projet, au sein de la commune de Bricquebec-en-Cotentin. L'analyse des covisibilités est traitée dans l'analyse paysagère jointe en annexe du cerfa.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide RAMSAR n'est recensée au droit de la zone de projet. L'implantation du projet a pris en compte l'évitement de l'ensemble des zones humides. On note la présence d'une matrice bleue et verte sur la totalité de la zone de projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Aucun PPRN ni PPRT n'est recensé au droit de la commune de Bricquebec-en-Cotentin, d'après la base de données Géorisques et le DDRM de la Manche.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site ou sol pollué n'est présent sur la commune de Bricquebec-en-Cotentin d'après la base de données Géoportail.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune de Bricquebec-en-Cotentin n'est pas concernée par une ZRE d'après la base de données du SIGES Seine-Normandie.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	D'après la base de données Cart'eaux Atlas Santé, accès privé - consulté le 29/03/2024, aucun captage ni périmètre de protection de captage ne se trouve au droit de la zone de projet. Le captage le plus proche se situe à 2 km au Nord-Est de la zone de projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche de la zone de projet se situe à 12 km au Nord. Il s'agit de la Vallée du Trottebec.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche (Directive Habitat : FR2500082 "Littoral ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel") est identifiée à plus de 12 km à l'Ouest de la zone de projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche (50023 "Grosse roche et petite roche à Rocheville") se situe à 4,5 km à l'Est de la zone de projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le chantier sera consommateur d'eau pour différentes activités : base de vie (alimentaire, sanitaire), nettoyage des engins. Toutefois, aucun prélèvement ne sera opéré au milieu naturel. En phase d'exploitation, les modules seront nettoyés naturellement par les eaux de pluie. Si besoin était, les modules seraient lavés par brosse mécanique avec de l'eau pure.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drain ne sera mis en place. Aucun prélèvement dans les masses d'eau souterraine ne sera opéré. La présence des panneaux n'est pas de nature à engendrer une quelconque pollution (support sans graissage).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun déblai ou remblai ne sera opéré.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	La piste d'accès de 3 mètres de largeur et d'environ 10 m de longueur permettra l'accès à la centrale en partie Sud-Ouest du projet. Des matériaux de remblais seront utilisés.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Il est prévu l'ouverture d'un compteur d'eau afin d'alimenter le remplissage de la bâche incendie. Aucun rejet d'eau issu du chantier ne sera dirigé de manière directe vers le milieu naturel.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Il est prévu une réalisation des travaux d'une seule traite en dehors des périodes de nidifications. La période la plus favorable étant de septembre à février.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est à distance des sites Natura 2000, et sans connectivité hydraulique avec ceux-ci.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est conçu en coactivité avec une activité d'élevage bovin. Ainsi, bien que la zone de projet soit une terre agricole, cette dernière conserve son caractère agricole et se dote également d'une activité de type industrielle. La structure utilisée est conforme au décret du 29 décembre 2023, de ce fait elle est non comptabilisée dans le calcul de la consommation d'espaces NAF.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Selon la base de données Géorisques, aucune ICPE, aucun site ou sol pollué ou canalisation ne sont présents dans un périmètre de 500 m autour de la zone de projet ni au droit de celle-ci.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone de projet est concernée par un risque retrait-gonflement des argiles ; un risque sismique faible (2/5) et un risque de remontée de nappe en limite Sud du site projeté d'après les données de Géorisques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	En exploitation, les aménagements photovoltaïques n'émettront pas de pollution atmosphérique et respecteront les normes d'émission de champs électromagnétiques.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase exploitation, une maintenance occasionnelle de la centrale sera effectuée (véhicule léger, maintenance occasionnelle). En phase chantier, des déplacements de poids lourds, d'engins et de véhicules de personnel seront effectués. Les trafics seront répartis durant la journée, aux heures d'ouverture du chantier (7h-18h).
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Un parc photovoltaïque est de nature silencieux. Seuls l'onduleur ou le transformateur émettent un niveau sonore audible (système de refroidissement), à proximité immédiate et uniquement de jour.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Un parc photovoltaïque n'est pas de nature à accueillir du public. Par ailleurs, la zone de projet est à distance des axes à fort trafic générant des nuisances sonores ou d'installations classées bruyante
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	En phase chantier, les déchets seront régulièrement évacués et la base de vie disposera d'un système d'assainissement autonome. En exploitation, une centrale photovoltaïque n'émet pas d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase chantier, des déplacements de poids lourds et d'engins seront effectués, engendrant de fait quelques vibrations ponctuelles.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucun éclairage ne sera mis en place durant la phase exploitation de la centrale.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Hormis les émissions générées par les véhicules motorisés en particulier durant la phase chantier (véhicules légers, engins et poids lourds), aucun rejet dans l'air n'est attendu. La maintenance (véhicule léger) en phase exploitation ne sera qu'occasionnelle.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Aucun effluent ne sera généré durant la phase exploitation.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	L'eau recueillie sur les panneaux s'écoulera dans les espaces entre les modules et en partie basse des tables. Elle ruissellera au pied des structures avant de rejoindre le terrain naturel. Les modules ne seront pas jointés les uns aux autres (l'eau pourra s'écouler entre eux et il y aura peu d'accélération de l'eau de pluie). L'espacement entre les tables sera de 5,43 m, permettant ainsi un écoulement intermédiaire des eaux de ruissellement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des déchets de chantier seront générés (déchets d'emballages, chutes de matériaux, etc.). En phase exploitation, aucun déchet ne sera généré (les éléments à remplacer seront orientés vers les filières de traitement adéquates).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La zone de projet est à distance de tout patrimoine bâti ou archéologique recensé, sans covisibilité possible du fait de la distance et d'un couvert végétal régulièrement présent dans le paysage. D'après l'Atlas des patrimoine, les monuments historiques les plus proches se situent à 1 km à l'Est de la zone de projet, sur la commune de Bricquebec-en-Cotentin.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet agrivoltaïque a été développé en étroite collaboration avec l'agriculteur, l'usage principal du sol ne sera pas modifié à savoir des parcelles en prairie permanente.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Selon les informations disponibles sur le site de la MRAe Normandie, dans un périmètre de 5 km autour de la zone de projet, sur les 5 dernières années, il existe un projet d'extension de carrière localisée à 1,5 km au Sud-Est de la zone de projet, sur la commune de Bricquebec-en-Cotentin ayant fait l'objet d'un avis de la MRAe en mars 2024. Cet avis porte sur un agrandissement de la carrière de 0,8 ha au sein de boisements concernés par la ZNIEFF de type II énoncée ci-avant.

Des risques liés à la pollution des eaux souterraines et superficielles, la biodiversité, les milieux naturels et les sols, ainsi que la santé humaine (nuisances sonores et qualité de l'air) sont relevés.

Compte tenu des sensibilités induites par le projet d'extension de carrière, ainsi que des types de projets très différents, il n'est pas attendu d'effets cumulés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Phase travaux : supervision des travaux par un responsable chantier, emprise des travaux à l'intérieur des limites de la maîtrise foncière, mise en œuvre d'un plan de circulation sur le site et son accès, mise en œuvre d'une charte "chantier propre", délimitation de la base vie, système d'assainissement autonome, containers de tri des déchets, installation d'une clôture en maille souple et d'un portail privatif d'accès, gestion adaptée des haies bocagères notamment au Sud et à l'Est du projet, sensibilisation du personnel de chantier aux risques, vitesse de circulation limitée à l'approche du chantier et sur zone, engins en bon état de fonctionnement, kits anti-pollution à disposition, interdiction de tout rejet au milieu naturel, aucune imperméabilisation du sol (à l'exception des surfaces concernées par les pieux ancrés, les locaux techniques et la bâche incendie), absence d'éclairage la nuit, limitation des horaires d'ouverture et de fermeture de chantier (plage comprise entre 7h et 18h)..

Phase exploitation : maintenance occasionnelle et aux heures et jours ouvrés, aucun nettoyage avec additifs des surfaces, aucune utilisation de produit phytosanitaire, entretien de la végétation par pâturage bovin, aucun conflit d'usage des sols, suivi des paramètres de la centrale, présence d'extincteurs adaptés au risque à proximité des onduleurs,...

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des informations communiquées, des mesures mises en place (notamment des prédiagnostics naturaliste et paysager réalisés pour analyser la sensibilité de la zone de projet vis à vis de la biodiversité et de l'environnement paysager), de la faible sensibilité environnementale de la zone d'étude, de la superficie limitée du projet et de la nature même du projet, la réalisation d'une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Notice explicative du projet agricole	☒
2	Annexe 9 : Note écologique	☒
3	Annexe 10 : Note paysagère	☒
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom SAMSON

Prénom Alain

Qualité du signataire Président

À CARPIQUET

Fait le 2 / 4 / 06 / 20 / 25



Signature du (des) demandeur(s)